

L'abbaye d'Hautcrêt et ses relations avec l'ordre cistercien au milieu du XIVe siècle

Autor(en): **Morerod, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **82 (1988)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JEAN-DANIEL MOREROD

L'ABBAYE D'HAUTCRÊT ET SES RELATIONS
AVEC L'ORDRE CISTERCIEN
AU MILIEU DU XIV^e SIÈCLE

L'abbaye cistercienne d'Hautcrêt a été fondée par Cherlieu dans les années 1130–1140, à l'initiative de l'évêque de Lausanne Guy de Maligny; elle a disparu à la Réforme. C'est une abbaye dont on parle peu: il n'en reste aucun vestige et, malgré la richesse de ses fonds d'archives, elle a peu été étudiée. Hautcrêt n'entre ainsi pour rien dans la connaissance que nous avons du mouvement cistercien¹.

Pourtant, un document exceptionnel pourrait attirer l'attention sur l'abbaye. Le hasard d'une reliure nous a conservé une cinquantaine de folios de comptes²; en les réordonnant, on peut reconstituer six ans de comptabilité continue, de novembre 1343 à février 1350 (voir annexe). L'intérêt de ces comptes tient à leur caractère extrêmement détaillé, mais aussi au fait qu'ils couvrent toute l'activité du monastère. Ainsi, ils n'ont pas ce caractère partiel qui rend si décevants la plupart des comptes médiévaux. En effet, d'habitude nous n'avons pas affaire aux comptes d'une

¹ Etat de la recherche, Isabelle Bissegger-Garin, Hautcrêt, in: *Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen...* (Helvetia Sacra III/3/1, cité HS), Berne 1982, 142–175 et Bernadette Perreaud, *L'abbaye cistercienne de Hautcrêt...* Lausanne, 1988 (mémoire de licence, dactylographié).

² ACVaud Ad 6bis; une édition est en préparation. Les feuillets formaient le carton de la reliure d'une grosse de la fin du XV^e siècle (ACVaud Fo 3); la reliure d'un second volume (Fo 4), non encore ouverte, contient du matériel comptable identique.

institution, mais seulement à des comptes rendus par l'un ou l'autre de ses officiers (le cellérier, le boursier...), si bien que nous sommes incapables de déterminer quelle part des recettes et des dépenses de l'institution passait par cet officier. Impossible aussi, faute de savoir tout ce que l'institution faisait, de savoir ce qu'elle ne faisait pas. C'est tout le contraire dans notre cas: les comptes – une fois rendus par les officiers du couvent – étaient fondus dans une comptabilité unique. Nous connaissons donc l'entier des activités du monastère, du moins celles qui entraînent des dépenses et des recettes: sa vie matérielle, tournée évidemment vers l'extérieur, puisque ce qu'il y a d'autarcique dans la vie du monastère échappe aux comptes.

Grâce à cette source, nous pouvons nous faire une idée assez précise de l'abbaye ³:

Hautcrêt, avant la Grande-Peste de l'hiver 1348–49 ⁴, rassemblait l'abbé, 20 ou 21 moines, 3 convers et tout un groupe de domestiques et de familiers, difficiles à dénombrer.

L'abbaye se souciait d'être fidèle aux normes cisterciennes, si nous en jugeons par le soin mis à justifier les dépenses en fonction de la Règle et par l'application soigneuse de la législation la plus récente, en particulier la bulle de réforme de Benoît XII *Fulgens sicut stella* ⁵ promulguée en 1335, huit ans avant nos comptes.

Il faut remarquer aussi le souci d'une gestion attentive du monastère; de plus, semble-t-il, rien n'était caché à la communauté, puisqu'elle donnait son *quitus* aux officiers qui présentaient leurs comptes ⁶ et que les aliénations, les achats importants avaient son aval ⁷. Enfin, les dépenses personnelles de l'abbé étaient particulièrement modiques ⁸.

³ Pour une présentation d'Hautcrêt, tel qu'il apparaît à travers ses comptes, Jean-Daniel Morerod, Une abbaye cistercienne en difficulté: le Hautcrêt au milieu du XIV^e siècle, in: Pro Bono Monte 1985, 8–19.

⁴ La peste emporta le quart des moines, *ibid.*, 17.

⁵ La bulle (citée FSS) est publiée par Joseph-Marie Canivez, *Statuta Capitulum Generalium Ordinis Cisterciensis...*, III, Louvain 1935, 410–436 (cité Canivez). Jean-Berthold Mahn, *Le pape Benoît XII et les Cisterciens*, Paris 1949.

⁶ Certains comptes d'officiers se retrouvent dans la comptabilité générale de l'abbaye.

⁷ Suivant les consignes de Benoît XII (FSS 9), la communauté disposait d'un sceau pour corroborer les décisions de l'abbé. Il apparaît en 1340, D. L. Galbreath, *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne 1937, p. 287, n° 4.

⁸ 1,5 % des dépenses totales environ.

L'abbaye avait un revenu annuel de 400 à 500 livres de Lausanne, soit quelque 700 florins⁹; la tendance était au déficit¹⁰. Elle y faisait face en servant de nécropole et de banque à la noblesse des environs ainsi qu'aux bourgeois de Moudon et de Vevey.

Tableau 1: Revenus et dépenses d'Hautcrêt par année comptable

année	recettes			dépenses			résultat
I	518 lb	5 s	3 d	557 lb	10 s	10 d	- 40 lb
II	391 lb	14 s	8 d	473 lb	9 s	5 d	- 81 lb
III	487 lb	17 s	3 d	472 lb	17 s	½ d	+ 15 lb
IV	427 lb		9 d	399 lb	19 s	11 d ¹¹	+ 27 lb
V	410 lb	19 s		681 lb	12 s	2 d	- 271 lb
VI	717 lb	1 s	3 d	584 lb	3 s	7 d	+ 133 lb
total ¹²	2953 lb			3170 lb			- 217 lb

Les possessions de l'abbaye étaient concentrées dans l'actuel canton de Vaud et dans la partie romande du canton de Fribourg. Ses contacts et ses activités ne s'étendaient guère au-delà; à l'est comme au nord, il n'y a que quelques relations avec d'autres monastères cisterciens; au sud, quelques liens avec le Valais, rien au-delà des Alpes.

Les rapports sont plus nourris avec la France actuelle; pour l'essentiel, il s'agit des relations d'Hautcrêt avec l'Ordre cistercien. Il y a toutefois quelques relations commerciales. Les moines (ou des domestiques?) se rendaient régulièrement à Salins¹³ pour

⁹ Au milieu du XIV^e siècle, le florin vaut environ 13 sous de Lausanne, Peter Spufford, *Handbook of Medieval Exchange*, Londres 1986, 135.

¹⁰ En 1348–49, le bénéfice très élevé est dû à la Grande-Peste, qui multiplie les legs et les sépultures, Bernard Andenmatten et Jean-Daniel Morerod, *La Peste à Lausanne au XIV^e siècle (1348/9, 1360)*, *Etude du Chapitre cathédral et des testaments vaudois*, in: *Etudes de Lettres*, 2–3 (1987), 26–27.

¹¹ Année de 10 mois: compte bouclé le 6 septembre et non le 1^{er} novembre (voir annexe).

¹² Total arrondi; la 7^e année, incomplète, n'est pas comprise.

¹³ Fol. 5r, 18v, 32r...

y acheter du sel et, peut-être, percevoir la rente qu'Hautcrêt avait reçue le siècle précédent¹⁴.

A part Salins, durant ces six années, on relève deux voyages à Besançon pour y acheter des épices¹⁵, un aux foires de Châlons pour y vendre des animaux¹⁶.

Les autres contacts avec la France concernent les relations d'Hautcrêt avec son Ordre. Ce sont elles que je vais étudier en détail; j'espère illustrer à la fois les relations d'une abbaye avec l'Ordre cistercien proprement dit, représenté par le Chapitre général à Cîteaux, et ses relations avec son chef de file (Clairvaux dans le cas d'Hautcrêt). Disposer de comptes permet de connaître la participation réelle d'une abbaye au fonctionnement de l'Ordre et les charges que cela entraîne pour elle; on échappe ainsi aux textes normatifs, dont l'application n'est jamais certaine. C'est l'occasion aussi d'établir l'importance relative de l'Ordre et de la filiation dans l'encadrement d'une abbaye et son information. Et puis, à côté de ces deux dépendances institutionnelles, il reste à aborder les contacts d'Hautcrêt avec d'autres abbayes cisterciennes, en se demandant s'il y a un réseau cistercien où la proximité géographique jouerait indépendamment des filiations.

I. LES RAPPORTS AVEC L'ORDRE CISTERCIEN

1. *Cîteaux et la question du Chapitre général*

On sait que les abbés cisterciens devaient se retrouver chaque année à Cîteaux en Chapitre général le 12 septembre, avant-veille de la Sainte-Croix¹⁷; on sait aussi que les difficultés de déplacement susciterent des dispenses de présence et des absences illi-cites. Mais c'est une évolution institutionnelle qui allait ruiner la

¹⁴ En 1246, du comte Jean de Bourgogne, Jean-Jacques Hisely, Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt, Lausanne 1852, 74–75, n° 47 (MDR I, 12).

¹⁵ Fol. 19r...

¹⁶ Fol. 34v.

¹⁷ C'était le cas depuis 1233; Jean-Berthold Mahn, L'Ordre cistercien et son gouvernement..., Paris 1982², 174.

fréquentation du Chapitre général; avec la réforme de 1265, le *diffinitorium*¹⁸ tendit à supplanter le Chapitre. Ce comité de 25 membres – où les quatre chefs de file (les abbés de Clairvaux, Pontigny, Morimond et la Ferté) ainsi que l’abbé de Cîteaux jouaient un rôle déterminant – préparait et, de fait, rendait inutile le Chapitre général: les abbés qui n’avaient pas été désignés pour faire partie du *diffinitorium* n’avaient plus grande raison de se déplacer au Chapitre général, pratiquement réduit à une fonction d’enregistrement.

Ainsi, tout concourait au déclin de la fréquentation du Chapitre général, déclin souvent déploré par l’Ordre, mais qu’on ne peut évaluer: nous ignorons combien d’abbés se déplaçaient réellement chaque année, car, si nous connaissons en partie¹⁹ les statuts décidés à chaque fois, ils n’indiquent pas les participants. Pour le XIV^e siècle²⁰, des indices font penser qu’il ne devait s’agir que de quelques dizaines d’abbés, peut-être même moins de 25, alors qu’il y avait environ 1800 monastères cisterciens. Nous pourrions donc en conclure que le Chapitre général ne concernait plus l’immense majorité des monastères cisterciens, sauf à long terme par l’effet des décisions qui y étaient prises.

Qu’en était-il pour Hautcrêt? Les comptes de l’abbaye couvrent le mois de septembre (époque des Chapitres généraux) de 1344 à 1349.

Tableau 2: Hautcrêt et le Chapitre général

Ic,	2r	25 s	1344	in expensis fratris Rodulfi ad Ordinem pro littera eiusdem dimissoria
		2 s		
IIc,	20r	8 s	1345	fratri Thorenchio misso ad Ordinem
IIIb,	22r	12 s	1346	fratri Thorencio misso ad Ordinem
V	???		1347	(pas de détail des dépenses)
VI	- - - - -		1348	(néant)
VII	???		1349	(pas de détail des dépenses)

¹⁸ Louis J. Lekai, *The Cistercians...*, Kent 1977, 70–72.

¹⁹ Depuis 1283, les statuts sont conservés de façon très lacunaire; voir Canivez, VII.

²⁰ Peter King, *Attendance at the Cistercian Chapter General during the Fourteenth Century*, in: *Festschrift til Troels Dahlerup...*, Arhus 1985, 55–63.

Pouvons-nous trouver là de quoi confirmer l'absence presque complète des abbés cisterciens au Chapitre général? A première vue, oui: l'abbé d'Hautcrêt n'y assistait pas²¹. En revanche, trois des quatre années où la vérification est possible²², un de ses moines fit le voyage pour l'excuser. Ainsi Hautcrêt, comme l'immense majorité des abbayes cisterciennes, ne participait pas aux délibérations du Chapitre général, puisque seul son abbé aurait pu le faire; mais l'absence de ce dernier n'impliquait pas que l'abbaye n'eût pas de contact avec la session.

Ce contact existait donc et il était de qualité: en effet, la pratique de l'excuse par un mandataire spécial avait été prescrite par Benoît XII²³, mais elle n'imposait pas l'envoi d'un moine du monastère. De plus, Hautcrêt n'envoyait pas n'importe quel moine: le frère Rodolphe, dépêché à Cîteaux en 1344, était de loin la personnalité la plus brillante, parmi les moines d'Hautcrêt de son temps. Il allait devenir abbé des quatre abbayes cisterciennes de Suisse romande, Bonmont, Hautcrêt, Hauterive et Montheron²⁴; de plus le comte de Savoie essaya de l'imposer comme abbé d'Aulps²⁵. Le frère Thorencius, l'envoyé de 1345 et 46, devint lui aussi abbé d'Hautcrêt²⁶.

En fait, l'abbé d'Hautcrêt n'allait pas au Chapitre général, mais ce sont ses deux successeurs immédiats qui l'y ont représenté. Nous ne pouvons savoir exactement pourquoi Hautcrêt les envoyait: pour soumettre certaines questions au Chapitre²⁷, pour

²¹ Il faut remarquer que la mention d'un abbé dans les statuts d'un Chapitre général n'implique pas qu'il y assistait; en 1344, l'abbé d'Hautcrêt, assurément absent, reçoit une mission (Canivez, 491, n° 49).

²² En 1347 et 49, le détail des dépenses n'est pas indiqué. La seule année où il est certain que personne ne se déplace (1348), c'est l'année de la peste; en septembre, elle n'est pas encore à Hautcrêt, mais bien dans la région de Cîteaux, Andenmatten, 27–28.

²³ FSS 16.

²⁴ Il est attesté comme abbé de Bonmont de 1348 à 1353 (HS, 119), d'Hautcrêt de 1353 à 1356 (HS, 167–168), d'Hauterive de 1358 à 1368 (HS, 210–211) et de Montheron de 1385 à 1387 (HS, 332–333).

²⁵ En 1368, alors qu'il était abbé d'Hauterive: Léon Ménabréa, *L'abbaye d'Aulps...*, in: *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, 11 (1843), 261 et 309–310.

²⁶ Attesté de 1357 à 1367, v. HS, 168.

²⁷ Le seul procès-verbal complet d'un Chapitre général au milieu du XIV^e siècle, pour 1344 (Canivez, 475–501), mentionne des dizaines de décisions ne concernant qu'un seul monastère. Rien n'empêche de faire un lien entre ces questions et la présence des moines délégués pour excuser leur abbé; en effet, les monastères en cause sont bien plus nombreux qu'il n'y a généralement d'abbés présents.

en rapporter les décisions, pour se former au contact des dirigeants de l'Ordre...? Quelle que soit la réponse, il ne fait pas de doute qu'Hautcrêt tenait à y être valablement représenté.

Ajoutons que la pratique d'Hauterive était très voisine. Là aussi, ce n'était pas l'abbé qui allait à Cîteaux, ni un mandataire quelconque qui l'y excusait, mais bien plusieurs moines de l'abbaye. C'est du moins le cas en 1346, où la délégation d'Hauterive s'arrêta à Hautcrêt sur le chemin de Cîteaux²⁸.

La tenue du Chapitre général entraînait presque chaque année, semble-t-il, un déplacement à Cîteaux. Mais l'Ordre ne se réduisait pas au seul Chapitre annuel; ce dernier avait notamment instauré un système scolaire, lui aussi source de déplacements.

2. Paris et le Collège Saint-Bernard

Nos comptes se situent un siècle après la volte-face scolaire de l'Ordre, la fondation de Saint-Bernard de Paris et des autres collèges cisterciens à Oxford, Toulouse, Montpellier... Au début du XIV^e siècle, cette politique scolaire s'était encore intensifiée: en 1320, l'Ordre avait racheté Saint-Bernard de Paris à Clairvaux pour en faire le centre de ses études²⁹ et Benoît XII venait d'établir pour chaque monastère des obligations précises en fonction de sa situation géographique et du nombre des moines. Un monastère comptant entre 18 et 30 moines – c'est le cas d'Hautcrêt – devait envoyer un étudiant dans un *studium generale*³⁰. Hautcrêt a choisi celui de Paris.

²⁸ IIIa (fol. 21v) *pro monachis Alterippe euntibus ad Ordinem: 3 s 6 d.*

²⁹ Caroline Obert-Piketty, Les maîtres et étudiants du Collège Saint-Bernard de Paris de 1224 à 1494, thèse (1986) de l'École des Chartes, résumée in: Bulletin du C.E.R.C.O.M., 9 (1986), 23–26.

³⁰ FSS 33: *et de quolibet monasterio in quo erunt vel esse poterunt decem et octo monachi et supra usque ad triginta monachos exclusive, ad alia generalia studia vel Parisius, si mittentes maluerint, debeat similiter unus monachus destinari.*

Tableau 3: Dépenses scolaires à Paris

Ib, 4v	4 lb 18 s	pro expensis monachorum Parisius et Perreti et pro vectura vestium domini Johannis ³¹
IIb, 18v	2 s 5 d	Perreto eunti Parisius
IIIa, 36v	31 s	Perreto eunti Parisius
IIIa, 17v	6 lb 15 s	pro bursa monachi Parisius
IIIc, 13r	7 lb	pro bursa scholaris Parisius
IVb, 46v	39 s	pro expensis fratris Rodulfi de Blonay de Parisius
	4 lb 9 s 9 d	famulis missis ibidem
V	???	(le détail des dépenses n'est pas donné)
VI	- - - - -	(néant)
VII	???	(le détail des dépenses n'est pas donné)

Ainsi, Hautcrêt est en relation avec Paris durant quatre ans au moins; mais l'abbaye est loin de payer chaque année les sommes prévues par *Fulgens sicut stella*. Pour un étudiant, la bourse annuelle, à charge de son monastère, était de 20 lb tournois ³², c'est l'équivalent, à peu près, des 13 lb et 15 s de Lausanne versés en 1345–6³³, et c'est la seule année où Hautcrêt paie explicitement une bourse. Toutefois, on s'expliquerait mal les dépenses «parisiennes» des autres années, s'il n'y avait eu un étudiant d'Hautcrêt à Paris qu'en 1345–6; peut-être faut-il envisager une bourse constituée en commun avec un autre monastère?

3. La fiscalité

L'Ordre avait développé une fiscalité interne ³⁴ pour assurer son fonctionnement administratif, sa politique universitaire et ses relations extérieures.

Chaque monastère était taxé d'après sa richesse. La taxation était quadruple, ce qui permettait à l'Ordre de décider des levées

³¹ Les comptes ne permettent pas d'interpréter ce transport de vêtements.

³² FSS 33; le montant fut confirmé en 1346 (Canivez, 505, n° 3), mais en ces temps d'instabilité monétaire, le Chapitre général l'adapta plusieurs fois: 1348 (Canivez, 513, n° 1); 1350 (Canivez, 517, n° 2).

³³ La somme semble toutefois un peu insuffisante, Spufford, 177.

³⁴ Peter King, Cistercian Financial Organisation 1335–1392, in: *Journal of Ecclesiastical History*, 24 (1973), 127–143.

annuelles plus ou moins fortes, en rapport avec ses besoins. C'est ainsi qu'Hautcrêt était taxé 6 lb tournois pour la *contributio moderata*, 8 lb pour la *contributio mediocris*, 12 lb pour la *contributio duplex* et 16 lb pour la *contributio excessiva*³⁵. On retrouve trace des perceptions dans les comptes.

Tableau 4: Fiscalité cistercienne

Ia,	28r	60 s	in subventionne Ordinis
Ic,	2v	52 s	in subventionne Ordinis sive alio computo
IIc,	20r	112 s	in subventionne Ordinis
IIIb,	16r 8 lb	8 s	pro contributione Ordinis
IVcg,	23r ³⁶	78 s	pro contributione Ordinis
V	-----		(néant)
VIc,	26v 7 lb	10 s	pro contributione Ordinis
VII	-----		(néant)

L'Ordre levait donc des contributions pratiquement chaque année: Hautcrêt est imposé cinq années sur six³⁷.

Il est pour l'instant impossible de savoir si la contribution d'Hautcrêt était versée sur place à un collecteur ou amenée à Cîteaux à l'occasion du Chapitre³⁸.

4. Missions imparties par le Chapitre général

C'est là un poste négligeable: une seule mission à Genève, qui n'emploie qu'un moine³⁹. Nous ne savons pas par quel biais Hautcrêt a reçu cette mission.

³⁵ Arne Odd Johnsen et Peter King, *The Tax Book of the Cistercian Order*, Oslo 1979, 52.

³⁶ Le versement devait se trouver en IVb ou c, comptes perdus; en effet la somme ne figure pas dans IVa.

³⁷ Les variations du tournois rendent difficile d'établir quel degré d'imposition avait été choisi chaque année.

³⁸ King, 130–131.

³⁹ IIb, 18r, *fratri Thorenchio misso Gebennis pro Ordine: 10 s.*

II. CONTACTS AVEC LA FILIATION

1. *Les visites*

Les déplacements à Cîteaux et à Paris sont liés à l'Ordre, et à son expression qu'est le Chapitre général. Mais une abbaye cistercienne appartenait aussi à une filiation et dépendait de son chef de file. Cette dépendance se traduisait surtout par les visites.

Tableau 5: Visites de l'abbaye

Ia, 6r et Icg, 3r	visiteur inconnu	20 lb	21 d
IIb, 1r	visiteur inconnu	10 lb	18 s
IIc, 11r	abbé de Clairvaux et au moins 10 autres personnes	23 lb	10 s 10 d
III	(néant)		
IV	(néant)		
V a, 31v	visiteur inconnu	9 lb	8 d
VIa, 37v	abbé de Cherlieu et au moins 4 autres personnes	10 lb	13 s 6 d
VII	(néant)		

Fondé par Cherlieu, Hautcrêt appartenait à la filiation de Clairvaux. Il revenait donc à l'abbé de Clairvaux de le visiter, ce qu'il fit en 1345; dans l'hiver 1348–49, en revanche, c'était l'abbé de Cherlieu qui visitait l'abbaye, mais accompagné par le notaire de l'abbé de Clairvaux.

De trois autres visites, nous ne savons rien, sinon leur date. mais cinq visites en six ans représentent un contrôle très serré; elles semblent d'ailleurs groupées par deux, comme si la première servait à instruire et la seconde à vérifier. Ainsi, au milieu du XIV^e siècle, Clairvaux semble tenir en main sa filiation. Par ailleurs, des visites aussi fréquentes constituent une source régulière d'information; voilà qui nous dispenserait de croire qu'Hautcrêt recevait directement du Chapitre général la législation adoptée chaque année.

2. Rapports avec des abbayes cisterciennes

Les visites constituent l'essentiel des liens entre Hautcrêt et Clairvaux, comme entre Hautcrêt et Cherlieu. Toutefois, la filiation c'est aussi les autres monastères dépendant de Clairvaux; il faut donc se demander quelles sont les abbayes cisterciennes avec qui Hautcrêt est en contact: est-ce la proximité géographique ou la filiation qui les rassemble?

Tableau 6: Contacts avec d'autres abbayes cisterciennes

abbaye	filiation	contacts	années avec contacts
Aulps	Clairvaux	15	5
Balerne	Clairvaux	3	1
Bellevaux	Morimond	4	2
Bonmont	Clairvaux	6	4
Cherlieu	Clairvaux	3	2
Clairvaux		2	2
Frienisberg	Morimond	1	1
Hautecombe	Clairvaux	18	3
Hauterive	Clairvaux	5	4
Kappel	Clairvaux	2	2
Le Lieu (cisterciennes)		1	1
Mont-Ste-Marie	Clairvaux	3	2
Montheron	Morimond	2	2
Morimond		1	1

(Les abbayes cisterciennes féminines de Bellevaux à Lausanne ⁴⁰ et de La Fille-Dieu à Romont ⁴¹, dépendant d'Hautcrêt, ne figurent pas dans ce tableau)

Lorsqu'on rassemble toutes les mentions de contacts entre Hautcrêt et un monastère cistercien, on constate avec surprise la quasi-absence de Montheron, pourtant l'abbaye la plus proche, géographiquement, d'Hautcrêt. Autre surprise ou, du moins, fait frappant: Hautcrêt est beaucoup plus tourné vers l'ouest que vers l'est, le sud que le nord ⁴².

⁴⁰ HS, 585–586.

⁴¹ HS. 667, 670.

⁴² Le nord est même parfois indiqué sans précision: *quidam monachus de Alamania...* (fol. 22r).

Nous trouverons des éléments de réponse en considérant l'appartenance à la même filiation: Hautcrêt est en relation avec 13 autres abbayes cisterciennes masculines; 9 appartiennent à la filiation de Clairvaux et parmi elles toutes celles qui sont en relation fréquente avec Hautcrêt. Des 4 autres, 2 n'apparaissent qu'une année, les 2 autres deux ans; c'est le cas de Montheron. Ces 4 abbayes appartiennent à la filiation de Morimond. Ainsi, bien que voisine, l'abbaye de Montheron n'avait guère de lien avec Hautcrêt parce qu'elle appartenait à une autre filiation. Si donc Hautcrêt est tourné vers le sud et l'ouest, c'est que nous sommes tout en bordure de la zone d'implantation de Clairvaux, le nord et l'est appartenant à Morimond⁴³. Quant aux monastères féminins, ils sont pratiquement absents, à part bien sûr La Fille-Dieu à Romont, et Bellevaux à Lausanne, qui dépendaient d'Hautcrêt⁴⁴. Sinon La Maigrauge n'apparaît pas et l'abbaye du Lieu, près de Thonon, qu'une fois.

La filiation domine tout: il n'y a pas de réseau cistercien commandé par la géographie; ceci pour autant qu'on puisse interpréter ainsi le peu de contacts attestés entre Hautcrêt et Montheron⁴⁵. Il est en effet vrai que Montheron est la seule abbaye cistercienne proche d'Hautcrêt qui n'appartienne pas à Clairvaux, si bien que nos conclusions ne reposent que sur un cas. Relevons toutefois qu'Hautcrêt ne sert pas, ou pratiquement pas, de gîte d'étape, alors qu'il se trouve tout proche de la route d'Allemagne vers l'Italie ou la France; c'est peut-être parce qu'à l'est il n'y avait plus que des abbayes de la filiation de Morimond.

⁴³ Frédéric Van Der Meer, Atlas de l'Ordre cistercien, Paris-Bruxelles 1965, cartes I, II et IV (avec quelques inexacitudes).

⁴⁴ V. n. 40 et 41; si l'abbé d'Hautcrêt, ou des moines, se rendent souvent à La Fille-Dieu, plus rarement à Bellevaux, l'inverse ne se voit jamais.

⁴⁵ On ne peut toutefois dire que les contacts avec Montheron ne sont pas mentionnés parce que trop quotidiens et sans frais; en effet, tous les courriers qui parviennent à Hautcrêt reçoivent une récompense, même s'ils viennent du voisinage. Or Montheron n'apparaît jamais dans ces listes. Par ailleurs, qu'un moine d'Hautcrêt – Rodolphe de Blonay (v. n. 24) – soit devenu abbé de Montheron ne peut être avancé comme preuve d'un contact étroit entre les deux abbayes; en effet, après son départ, Hautcrêt lui a cherché noise, v. HS, 168.

Les comptes d'Hautcrêt attestent les relations étroites que l'abbaye entretenait avec son Ordre; il nous reste à en évaluer le coût.

a) voyages au CG et Paris	29,5 lb ⁴⁶	36 lb ⁴⁷
b) fiscalité		31 lb
c) visites		74 lb
total		environ 140 lb

Le total des revenus de l'abbaye durant les mêmes six ans est de 2953 lb; c'est dire que les dépenses occasionnées par l'Ordre consomment 4,75 % de ses recettes. Quant aux dépenses, leur total est de 3170 lb; l'Ordre y entre pour 4,4 %. Faute de points de comparaison, il serait absurde de trouver lourde ou légère la charge que cela constituait pour l'abbaye ⁴⁸.

A travers l'étude des comptes, les deux dépendances institutionnelles d'Hautcrêt – l'Ordre et la filiation – paraissent donc importer beaucoup. Il semble seulement difficile de préciser le rôle respectif de l'Ordre et de la filiation dans l'information et l'encadrement de l'abbaye; les comptes ont seulement permis d'établir qu'Hautcrêt avait plusieurs contacts annuels avec Cîteaux et ses émissaires, tandis qu'elle était visitée presque chaque année par Clairvaux ou ses représentants et n'avait guère de lien qu'avec des abbayes de cette filiation. Nous devons pour l'instant nous borner à faire apparaître une situation: nos comptes, en effet, mettent naturellement tous les éléments sur un même plan et c'est en en sortant pour reprendre les textes normatifs et les documents de l'abbaye que des éléments de réponse nous apparaîtraient.

Annexe: comptes d'Hautcrêt par année comptable

Ia	fol. 9, 6, 28, 7	1 ^{er} novembre 1343 au 4 avril 1344
Ib	fol. 4, 5	4 avril au 15 août 1344
Ic	fol. 5, 2	15 août au 1 ^{er} novembre 1344
Icg	fol. 3	1 ^{er} novembre 1343 au 1 ^{er} novembre 1344

⁴⁶ 50 sous pour les voyages et 27 lb pour Paris.

⁴⁷ La somme de 36 lb représente 29.5 lb augmenté d'un sixième pour tenir compte de l'année (1347–8) où nous n'avons pas le détail des dépenses.

⁴⁸ Signalons seulement que pour la même période, la fiscalité pontificale atteint 52, 5 lb (1,75 % des recettes ou 1,65 % des dépenses).

IIa	fol. 3, 10, 19	1 ^{er} novembre 1344 au 2 février 1345
IIb	fol. 19, 1, 18, 11	2 février au 15 août 1345
IIc	fol. 11, 20	15 août au 1 ^{er} novembre 1345
IIcg	fol. 8	1 ^{er} novembre 1344 au 1 ^{er} novembre 1345
IIIa	fol. 17, 36	1 ^{er} novembre 1345 au 2 février 1346
IIIb	fol. 21, 22, 16	2 février au 6 septembre 1346
IIIc	fol. 12, 13	6 septembre au 1 ^{er} novembre 1346
IIIcg	fol. 13	1 ^{er} novembre 1345 au 1 ^{er} novembre 1346
IVa	fol. 15, 14, 29	1 ^{er} novembre 1346 au 2 février 1347
IVb	fol. 24, 46	2 février au 10 août 1347 (la fin manque)
IVc		10 août au 6 septembre 1347 (manque)
IVcg	fol. 23	6 septembre 1346 au 6 septembre 1347
(l'exercice IIIc a été recomptabilisé pour changer la date de clôture du compte général)		
Va	fol. 31	6 septembre 1347 au 29 juin 1348 (compte sommaire sans le détail des dépenses)
Vb	fol. 30	29 juin au 6 septembre 1348 (compte sommaire sans le détail des dépenses)
Vcg	fol. 30, 38	6 septembre 1347 au 6 septembre 1348
VIa	fol. 37, 35, 34	6 septembre 1348 au 21 mai 1349
VIb	fol. 34, 33, 32	21 mai au 15 août 1349
VIc	fol. 26	15 août au 6 septembre 1349
VIcg		6 septembre 1348 au 6 septembre 1349 (manque)
VIIa	fol. 39, 25	6 septembre 1349 au 2 février 1350 (compte sommaire sans le détail des dépenses)
VIIb	fol. 25	2 février au 1 ^{er} mai 1350 (compte sommaire sans le détail des dépenses; la fin manque)

fin des comptes conservés de façon continue

les comptes d'officiers ne sont pas répertoriés
la foliotation moderne est arbitraire